



# REGLEMENT DE LA PLATEFORME DE TEMOIGNAGE

## Contexte

Le risque inondation est le premier risque naturel en France : plus de 19 000 communes y sont exposées. Les communes du bassin versant du Vistre n'y font pas exception. En effet, le bassin versant du Vistre est exposé à trois principaux types d'inondation :

- par débordement des cours d'eau, cadereaux, valats, etc., principal aléa du territoire,
- par ruissellement,
- par submersion marine sur la partie aval du Vistre.

Le territoire est également exposé de manière plus locale à des inondations dues aux résurgences karstiques ou aux remontées de nappes.

Cette plateforme est dédiée aux personnes souhaitant transmettre toute information pertinente pour enrichir la base de données des crues historiques. Ces informations permettront ensuite à l'EPTB Vistre Vistrenque d'améliorer ses outils pédagogiques en illustrant au mieux les phénomènes d'inondation sur le territoire.

## Modalités de transmission des témoignages

L'envoi des photographies se fait préférentiellement par envoi du formulaire de participation sur la page :

[contact@vistre-vistrenque.fr](mailto:contact@vistre-vistrenque.fr)

Les photographies doivent être transmises au format JPG, JPEG, TIF, TIFF ou PNG.

En cas de difficulté de transmission via la plateforme, vous pouvez communiquer vos témoignages à l'adresse mail : [contact@vistre-vistrenque.fr](mailto:contact@vistre-vistrenque.fr)

Dans la mesure du possible, lors de l'envoi des photographies, il est demandé de préciser les éléments suivants :

- Le lieu (ville, et des repères géographiques plus précis tel que le nom de la rue ou le lieu-dit) ;
- la date et éventuellement l'heure de la prise de vue.

## Valorisation des témoignages

Suite à la sélection des témoignages, certains d'entre eux seront :

- utilisés pendant les interventions pédagogiques portées par l'EPTB Vistre Vistrenque,
- inclus dans les supports pédagogiques de l'établissement public (livret de l'élève, notice pédagogiques à destination des enseignants, etc.)

## Cession des droits de propriété intellectuelle et utilisation des documents

*Si les documents partagés sont d'ordre public (article de presse, carte postale, proposition de livre, etc.), aucune demande de cession de droits n'est demandée. La suite du règlement ne vous concerne pas.*

Lorsque les documents sont d'ordre privé (témoignages, documents écrits, photos, vidéos, etc.), une cession des droits de propriété intellectuelle est demandée.

Toute personne partageant un document privé sur cette page doit pouvoir :

- garantir être le seul détenteur des droits de propriété intellectuelle des documents envoyés,
- déclarer avoir reçu le consentement des personnes représentées sur les documents,
- céder gracieusement à l'EPTB Vistre Vistrenque les droits d'exploitation sur les documents, dans le cadre de leur utilisation pour la création d'outils de communication et de sensibilisation au risque inondation (exposition photo, publication d'articles, reproductions, illustrations diverses, supports de communication). Pour toute autre utilisation, l'EPTB Vistre Vistrenque s'engage à contacter les auteurs afin de leur demander leur accord.

## Engagement des participants

En partageant un document, le déposant :

- déclare être l'auteur du document,
- garantit que ses documents sont personnels,
- autorise l'EPTB Vistre Vistrenque à exploiter ses documents pour des outils de sensibilisation au risque inondation,
- accepte sans réserve le présent règlement.



Toute demande  
d'information doit  
obligatoirement être adressée  
par mail, à l'adresse :

[contact@vistre-vistrenque.fr](mailto:contact@vistre-vistrenque.fr)